

1 - Officiels

1.1 RÉMUNÉRATION

Les montants autorisés pour les honoraires et les dépenses des arbitres sont négociés par Baseball Québec avec chacune des ligues concernées. Nous avons appliqué une hausse de 5\$ par arbitre en raison de l'inflation annuel. Les tarifs suivants s'appliquent pour la saison régulière et les séries éliminatoires :

	LBJÉQ/ABC		LBMQ		Réseau AAA	
	Mar	But	Mar	But	Mar	But
Rémunération pour une partie complète, incluant les parties d'étoiles	90\$	75\$	90\$	75\$	65\$	60\$
<u>Partie incomplète</u>						
Rémunération par manche	13\$	11\$	13\$	11\$	10\$	8\$
<u>Partie annulée après l'heure limite</u>						
Rémunération selon le temps de voyage (en plus des frais de transports)						
0 à 50 km Allé/retour :	20\$	20\$	20\$	20\$	15\$	15\$
51 à 100 km Allé/retour	30\$	30\$	30\$	30\$	25\$	25\$
101 à 150 km Allé/retour	50\$	50\$	50\$	50\$	30\$	30\$
151 km et plus Allé/retour	60\$	60\$	60\$	60\$	40\$	40\$
****La distance est calculée selon le site Google****						
Arbitre officiant seul	125\$	n/a	120\$	n/a	90\$	n/a
Convocation à une audience disciplinaire	20\$	20\$	20\$	20\$	20\$	20\$
Tournoi organisé par la Ligue ou une équipe de la Ligue	90\$	75\$	90\$	75\$	65\$	60\$

*en rouge = montant augmentés en 2023

1.2 ANNULATION D'UNE PARTIE

a. Annulation avant l'heure limite

Il est de la responsabilité de l'équipe hôte de communiquer avec l'équipe visiteur dans un délai raisonnable afin de déterminer si la rencontre aura lieu. En cas d'annulation, l'équipe hôte doit aviser l'assignataire ainsi que le commissaire de la ligue par texto au moins 3 heures avant le match afin d'avoir le temps de contacter les officiels de la rencontre.

b. Annulation après l'heure limite

Lorsqu'une partie n'est pas annulée avant l'heure limite d'annulation et que les arbitres se rendent au terrain inutilement, les arbitres recevront la rémunération pour une partie annulée après l'heure limite, tel que déterminé dans le tableau « sommaire de la rémunération. » ci-haut plus le montant dédié au transport des arbitres. L'équipe hôte est responsable d'effectuer ce paiement en tout temps

c. Délai au début d'une rencontre

Dans les seuls cas impliquant les conditions météorologiques, l'équipe locale peut bénéficier d'une période de grâce pour décider de la tenue ou de la remise d'une partie. Lorsque le gérant ou un entraîneur de l'équipe locale remet sa feuille d'alignement à l'arbitre du marbre, l'organisation doit alors rémunérer les arbitres.

1.3 PARTIE INCOMPLÈTE

- a. Tout officiel appelé à se déplacer pour une partie recevra la rémunération minimale pour une partie, tel que déterminé dans le tableau « sommaire de la rémunération » ci-haut. Quelles que soient les circonstances, le montant total à verser ne pourra jamais dépasser la rémunération totale pour une partie.
- b. Aux fins d'application du présent article, on considérera complète toute manche débutée. En ce qui concerne le début de la rencontre, la remise de l'alignement à l'arbitre du marbre par l'équipe locale marquera le début de la première manche.
- c. Les honoraires des officiels, lorsque la partie ne peut être complétée, seront établis sur la base des manches complètes, tels que définis à l'« alinéa B » ci-dessus. Le montant payable par manche complète est spécifié dans le tableau « sommaire de la rémunération. »
- d. Lorsqu'une partie est déclarée comme un forfait, le montant prévu dans le « sommaire de la rémunération » pour une partie complète devra être versé aux officiels, ceci sans égard au moment où survient le forfait.
- e. La rémunération minimale pour une partie décrite à l'« alinéa A » ne s'appliquera pas pour la poursuite d'une partie incomplète si celle-ci est suivie d'une autre partie prévue à l'horaire. Dans cette situation, la rémunération par manche complète sera en vigueur, et ce, jusqu'au montant pour une partie complète tel que déterminé dans le « sommaire de la rémunération. »

1.4 BREUVAGES ET REPAS

Dans la structure AAA où les matchs sont de jour en semaine et que la plupart des équipes n'ont pas de domicile fixe et encore moins une cantine, il est difficile de nourrir les officiels. Cependant, dans la mesure du possible, il est grandement suggéré de fournir une source d'eau ou de *Gatorade* dans le vestiaire aux arbitres en même temps que les balles. Nous le suggérons fortement pendant la partie en période de canicule.

1.5 FRAIS DE TRANSPORT

Le remboursement des frais de transport dans la ligue de développement AAA se fera de façon mensuelle via un dépôt direct approximativement le 10^e jour du mois.

Advenant tout problème à être remboursé, vous devez communiquer directement avec l'assignataire du programme qui verra à ce que la situation soit corrigée. En aucun cas, les arbitres ne doivent se faire justice ou débattre de la situation avec les responsables des équipes.

1.6 BALLE AVANT LE MATCH

Les balles devront être placées dans le vestiaire des arbitres au moins **30 minutes** avant le début du match. Tous les efforts doivent être déployés pour garder une balle dans le match avant de la déclarer impropre au jeu.

1.7 AU MARBRE AVANT LE MATCH

Tous les arbitres désignés pour travailler dans un match doivent se rendre ensemble, en équipe, au marbre. Ils doivent être rendus au marbre cinq (5) minutes avant l'heure prévue pour le début du match.

Vous devez tenir compte du temps nécessaire pour vous rendre au marbre et tenir une discussion sur les règlements de terrain de sorte que le match débute à l'heure prévue.

Révision #6
Créé 9 mai 2023 02:32:21 par Baseball Québec
Mis à jour 9 mai 2023 02:52:32 par Baseball Québec